



Centre national  
de la musique



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Jeudi 9 novembre 2023

## Accompagnement du secteur contemporain : le Centre national de la musique (CNM) et la Maison de la Musique Contemporaine (MMC) signent un accord de partenariat.

Favorisant une dynamique de mise en réseau, la MMC s'engage aux côtés de tous les acteurs et actrices de la création musicale pour soutenir, promouvoir, et favoriser son rayonnement. Elle s'inscrit dans une logique d'accompagnement global, à travers des parcours qui regroupent les aides financières, le conseil personnalisé et la formation. Elle développe également des dispositifs et des actions de médiation pour sensibiliser les publics à la musique contemporaine.

Le Centre national de la musique a pour mission d'accompagner et de contribuer au développement du secteur musical et des variétés. Il déploie à ce titre des dispositifs d'accompagnement financiers et non-financiers (formations, conseil, édition d'ouvrages, développement des connaissances sur la filière, etc.).

Par la signature de cet accord de deux ans, le CNM et la MMC travailleront à une mise en cohérence de leurs actions auprès du secteur contemporain – en matière d'observation, d'aides financières et d'accompagnement à la structuration professionnelle.

Ce partenariat allie une participation du CNM à l'ensemble des activités de la MMC, à hauteur de 150 000 euros pour 2022 et 2023, et met en place les collaborations suivantes :

### 1. Renforcement de la dynamique de coopération à l'œuvre en matière de conseil individuel

Le CNM et la MMC proposent, chacun, un accompagnement personnalisé et ouvert afin de contribuer à la professionnalisation des acteurs et actrices du secteur contemporain (rendez-vous de conseil, fiches pratiques, etc.).



Par cet accord, ils conviennent d'optimiser et mutualiser leurs services, notamment en réorientant les professionnelles et professionnels vers les conseillères et conseillers du CNM ou de la MMC, en coanimant des services de conseils sur des événements « hors les murs » et en rédigeant des fiches de conseil sur l'écosystème et les métiers de la filière musicale ou les spécificités du secteur contemporain.

## **2. Actions de formations professionnelles au bénéfice du secteur contemporain**

Afin de répondre aux demandes de formation sur des thématiques transversales observées par les deux entités, le CNM et la MMC pourront :

- organiser conjointement des sessions d'information collectives (« 360 du CNM ») ;
- ajuster les formations du CNM au regard des besoins du secteur contemporain ou proposer des sessions dédiées aux professionnelles et professionnels de ce secteur ;
- créer de nouvelles formations transversales, portées en partenariat par les deux structures et axées sur le développement économique du secteur contemporain.

## **3. Travail autour de l'articulation et des complémentarités des aides financières du CNM et de la MMC**

Par souci de cohérence et d'efficacité, le CNM et la MMC réaliseront un travail fin d'analyse autour de leurs dispositifs afin d'œuvrer à un bon équilibre entre leurs stratégies d'accompagnement financier.

Seront ainsi envisagées la construction d'objectifs communs, la définition d'une méthodologie d'évaluation et l'ouverture d'une réflexion sur les conditions et critères d'attribution des aides.

## **4. Observation du secteur contemporain**

Le CNM et la MMC s'associeront afin d'améliorer l'observation et la connaissance des œuvres, projets et structures du secteur contemporain, par un travail notamment sur l'harmonisation et l'enrichissement des données propres au secteur.



Centre national  
de la musique



Ces données pourront ainsi :

- enrichir les rapports de l'Observatoire du CNM et des études portées par le CNMLab le cas échéant ;
- nourrir « CNM Work », l'annuaire des métiers et acteurs et actrices de la musique.

*« Le secteur de la musique contemporaine fait partie intégrante du champ d'intervention du Centre national de la musique et est, de fait, concerné par l'ensemble de ses missions. Par cet accord de partenariat, nous œuvrons à un véritable renforcement et à une mise en cohérence de nos dispositifs d'intervention à destination de ce secteur, que ce soit en matière d'aides financières, d'accompagnement professionnel ou d'amélioration des connaissances de la filière. »*

Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre national de la musique

*« Ce partenariat permet d'asseoir une relation de confiance entre nos deux structures et d'affirmer notre volonté commune d'accompagner, de former et de soutenir au plus près les acteurs et actrices du secteur contemporain tout en tenant compte des évolutions de la filière musicale. Une union qui enrichit et renforce la cohérence des actions que le CNM et la MMC portent pour favoriser le rayonnement de la musique contemporaine. »*

Estelle Lowry, Directrice de la Maison de la Musique Contemporaine